

# HOMELIE DE L'ABBE C. GOUYAUD

## 16EME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

### L'hydropique

Nous pouvons nous concentrer aujourd'hui sur la première séquence de cet Evangile : la guérison de l'homme hydropique. Comme souvent, dans les Evangiles, Jésus est observé. Le terme grec est encore plus fort : Jésus est épié. On dirait qu'il est jaugé, pour être pris en défaut d'observer la loi, qui prohibe de faire quelque chose le jour du sabbat. Comme dans le cas de la femme adultère dans l'Evangile selon saint Jean, cet homme hydropique n'est pas vraiment considéré, par les convives, comme une personne qui sollicite la compassion en raison de son état mais il est traité plutôt comme un cas de controverse théologique.

Jésus se place sur le terrain de ses censeurs potentiels et, anticipant leurs pensées et leurs propos, il leur demande s'il est permis de guérir le jour du sabbat. Comme vous le savez, c'est une question typiquement talmudique : est-il permis de ? Est-il permis de payer l'impôt à César ? Est-il permis de guérir le jour du sabbat ? Est-ce permis, c'est-à-dire est-ce conforme à la loi ? Se situe-t-on bien dans la légalité mosaïque, la loi étant considérée comme la valeur suprême ?

Pour être précis, Jésus, contrairement aux traductions habituelles, ne demande pas : est-il permis de guérir le jour du sabbat mais est-il permis de soigner ? Car, en effet, une chose est de soigner, autre chose est de guérir ! Dans l'Evangile selon saint Marc, il est une question analogue, peut-être encore plus décisive : est-il permis de faire le bien le jour du sabbat ? Par là, Jésus Notre Seigneur, nous demande de placer ce qu'on appelle les valeurs éthiques, le bien et le mal, au-dessus des catégories juridiques c'est-à-dire le permis et le défendu. Une chose n'est pas bonne parce qu'elle est permise mais elle est permise parce qu'elle est bonne. Une chose n'est pas mauvaise parce qu'elle est interdite par la loi mais elle est interdite par la loi parce qu'elle est mauvaise en soi. De là, Jésus, au grand scandale sans doute de ceux qui participent à cette scène, nous dit que la loi, même divine - car le sabbat est une loi divine - n'est pas un absolu.

A fortiori, la loi civile ne prime pas sur la loi morale naturelle. Jésus dira encore : le sabbat est pour l'homme et non l'homme pour le sabbat.

La question précise de Jésus porte sur le temps : est-il permis de guérir le jour du sabbat ? A quoi Jésus se répond à lui-même, en quelque sorte, à partir du bon sens : qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retire aussitôt le jour du sabbat ? Aussitôt ! Pas de délai pour le bien ! La miséricorde n'attend pas ! En filigrane, la bonne nouvelle c'est que nous valons plus qu'un âne ou un bœuf ! Ce n'est pas par hasard si Jésus prend cette comparaison avec le puits dans lequel tombe l'âne ou le bœuf. Saint Luc, en effet, est un médecin, il sait très bien que l'hydropisie est une accumulation de liquide dans les cavités naturelles, en particulier dans l'abdomen, de telle sorte qu'on peut dire de l'hydropique, qu'il est noyé dans ses eaux comme dans un puits.

Saint Luc nous donne trois verbes pour désigner l'action de Jésus à l'endroit de l'hydropique : il le prend, il le guérit et il le renvoie. Il le prend comme pour le tirer hors de son gouffre intérieur, de son puits sans fond. Il le guérit, et donc ne le soigne pas seulement. Jésus est un vrai thaumaturge. Et il le renvoie comme un âne ou un bœuf délivrés de leur captivité sont à nouveau en mesure de vaquer car il y a toujours, dans les guérisons opérées par le Seigneur, cette idée fondamentale de délier c'est-à-dire de délivrer, de nous rendre libres. Amen.

20 09 2020

Homélie transcrite à partir d'un enregistrement.

Vous pouvez réécouter l'homélie en vous rendant sur le site de la paroisse personnelle La Croix glorieuse, rubrique Catéchèse / Homélies.

Si vous souhaitez recevoir l'homélie dominicale, signalez-le à l'adresse suivante : [lbc.dec@croix-glorieuse.org](mailto:lbc.dec@croix-glorieuse.org)